

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00976 Numéro SIREN : 810 898 593 Nom ou dénomination : A L'ARLEQUIN
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2023 sous le numéro de dépôt 24544

N° de Dossier : 453915

En Euro

146

AGC de Loire Atlantique 8 rue de Laponie 44241 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Déposé au Greffe
le 08 DEC. 2023
sous le N° 24544
RCS N° 153976

SARL L' ARLEQUIN

41 Rue de la Libération

44110 CHATEAUBRIANT

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2023

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
4400201	317477	06	RT	651
N° Siret	81089859300026			

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2023  N° 11084* 24 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/07/21		et clos le		30/06/22	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition		X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
SARL L' ARLEQUIN 41 Rue de la Libération 44110 CHATEAUBRIANT							
SIRET 81089859300026				Mél : israfil.celik@gmail.com			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
Restauration de type tradition							
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit			
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle art. 44 <i>sexies</i> ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0</i> A ☐							
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> ☐ Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i> ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i> ☐							
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i> ☐ Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A ☐ Autres dispositifs ☐							
Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i> ☐							
Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %							
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case) ☐							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)							
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée							
				Nom / Adresse 0			
				N°			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre ☐							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom / Adresse			
				N°			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT							
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
AGC de Loire Atlantique 8 rue de Laponie 44241 LA CHAPELLE SUR ERDRE							
Tél : 0228093500				Tél :			
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 23/11/23 Lieu : CHATEAUBRIANT			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire : GERANT			
				CELIK ISRAFIL			
Signature							
Examen de conformité fiscale (ECF) ☒ prestataire : 49117758000017 AGC de Loire Atlantique 8 rue de Laponie 44241 LA CHAPELLE SUR ERDRE							

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2023 ISACOMPTA

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)						c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j		
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)		
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. I, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :				
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8	
CELIK CELIK Israfil 2 rue des accacias 44110	300	2021	8 400					
CHATEAUBRIANT GERANT		2022	8 400					
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
				0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	20 746	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice						
		MVLT restant à reporter						
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

Désignation de l'entreprise		SARL L' ARLEQUIN		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		41 Rue de la Libération		44110 CHATEAUBRIANT				
SIRET		8 1 0 8 9 8 5 9 3 0 0 0 2 6						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent* 12				
				Exercice N clos le				
				3 0 0 6 2 0 2 2				
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2				
				Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	152 050	012		152 050
			Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles*			028	13 240	030	13 208	32
	Immobilisations financières* (1)			040	1 750	042		1 750
	Total I (5)			044	167 040	048	13 208	153 832
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	1 606	052		1 606
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	1 076	066		1 076
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068		070		
			Autres* (3)	072	1 454	074		1 454
	Valeurs mobilières de placement			080	1 000	082		1 000
	Disponibilités			084	53 561	086		53 561
	Charges constatées d'avance*			092	-155	094		-155
	Total II		096	58 542	098		58 542	
Total général (I + II)				110	225 582	112	13 208	212 374
PASSIF						Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120				30 000
	Ecarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				3 000
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves ()	dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131				
	Report à nouveau			134				97 269
	Résultat de l'exercice			136				6 895
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
		Total I		142				137 164
Provisions pour risques et charges				154				
Total II								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				9 675
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166				5 848
	Autres dettes ()	dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...		169		32 463		59 687
	Produits constatés d'avance			174				
	Total III		176				75 210	
Total général (I + II + III)				180				212 374
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL L' ARLEQUIN

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 0 0 6 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209		210	
Production vendue	{	biens		215		214	
		services *		217		218	132 489
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
Production immobilisée*						224	
Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	830
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	133 319

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
Variation de stocks (marchandises)*						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	48 220
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	-106
Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	27 484
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243 457)						244	854
Rémunérations du personnel*						250	46 501
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	1 903
Dotations aux amortissements*						254	97
Dotations aux provisions						256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }						262	1 137
Total des charges d'exploitation (II)						264	126 088

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III) 280 Charges financières (V)

Produits exceptionnels (IV)

Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 } dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }

Impôt sur les bénéfices* (VII)

2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)

B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
Provisions non déductibles*				322			
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)					251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU -TE (44. octies A) 987				342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44. sexies A) 989					
ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44. quindecies) 138					
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991		Investissements outre-mer 344					
ZFANG (44 quaterdecies) 345							
BUD (44 sexdecies) 992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993					
Créance due au titre du report en arrière du déficit			346			350	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641				
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 352 6 895 354

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat : 360 6 895

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2 370 0 372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/06/2022

SIREN

810898593

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL L' ARLEQUIN

ADRESSE (voie)

41 Rue de la Libération

CODE POSTAL

44110

VILLE

CHATEAUBRIANT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr Nom patronymique CELIK Prénom(s) Israfil
Nom marital CELIK % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 300,00
Naissance : Date 01/06/1980 N° Département 99 Commune AFSIN Pays Turquie
Adresse : N° 2 Voie rue des accacias
Code Postal 44110 Commune CHATEAUBRIANT Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 30/06/2022

SIREN

810898593

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL L' ARLEQUIN

ADRESSE (voie) 41 Rue de la Libération

CODE POSTAL 44110

VILLE

CHATEAUBRIANT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SARL L' ARLEQUIN
Numéro siret 81089859300026

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(<u>ligne 330</u>)	
	TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES	(<u>ligne 350</u>)	
	TOTAL	

Désignation de l'entreprise SARL L' ARLEQUIN
Numéro de siret 81089859300026

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt ACQUISITION FONDS DE COMMERCE	8
FNP CERFRANCE FOURNISSEUR FACT. NON PARVENUE	960
URSSAF RETARD AUTRES CHARGES SOC A PAYER	8 541
URSSAF A PAYER AUTRES CHARGES SOC A PAYER	507
URSSAF CSG DEDUCTIBLE ETAT, AUTRES CHARGES A PAYER	382
OD Clôture Emprunt ACQUISITION FONDS DE COMMERCE	58
Total des charges à payer	10 456

Sarl L' ARLEQUIN

SARL au capital de euros

Siège social : 41 Rue de la Libération 44110 CHATEAUBRIANT

RCS n°810898593- RCS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 06 DÉCEMBRE 2023

Le 06/12/2023

à 09h00

au siège social

Le soussigné Mr CELIK Israfil, associé unique, de la société Sarl L' ARLEQUIN, société à responsabilité limitée au capital de euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

Mr CELIK Israfil, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30/06/2022.

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 30 juin 2022.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération de la Gérance
- Situation des comptes courants de l'associé à la date de clôture.
- Capitaux propres.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 30 juin 2022

L'associé unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 6 894,94 Euros.

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'associé unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 6 894,94 Euros formant un résultat affectable de 6 894,94 Euros, l'associé unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau 6 894,94 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des précédents exercices.

Décision N° 3 - Ratification de la rémunération de la Gérance

L'associé unique approuve la rémunération brute de la Gérance de 16 800,00 Euros, versée au titre de l'exercice.

- Soit pour l'associé unique, une rémunération brute de 16 800,00 Euros.
La société a pris à sa charge, les cotisations sociales, obligatoires et facultatives de l'associé unique, liées à la fonction de la Gérance.
La société a pris en charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de la Gérance.

Décision N° 4 - Situation du compte courant de l'associé à la date de clôture

L'associé unique constate la situation de son compte courant, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Crédeur de 32 463,08 Euros.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Décision N° 5 - Capitaux propres

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Fait à CHATEAUBRIANT,

Le 06/12/2023.

Signature de l'associé unique, Mr CELIK Israfil :

